

Commune de PLEUBIAN

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales et aux directives de la Direction Générale des Collectivités Territoriales

Séance : Le 1^{er} décembre 2022

Date de convocation : Le 25 novembre 2022

Présidence : Loïc MAHÉ, Maire

Étaient présents : L.MAHÉ, V.CORLOUËR, G.LE BRIAND, F.AMBERT, F.TILLY, P.BOURGÈS, M.LE GALL, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, M. MERLÉ, L.LE MOULLEC, N.MARCHOU, R.BERTHOU, M.LE PARLOUËR, E.LE BRIAND, S.MOREAU

Excusé : A.LE MORVAN, procuration à M.LE PARLOUËR
L.PARANTHOËN, procuration à F.AMBERT

Secrétaire : F.AMBERT

Assistait : Anne LE CONTELLEC, Directrice générale des Services

Membres de référence : 19	Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19	

Délibérations	Vote
1. Approbation PV du 29 septembre 2022	Adopté à l'unanimité
2. Modification du règlement intérieur du conseil municipal	Adopté à l'unanimité
3. Recensement général de la population 2023	Adopté à l'unanimité
4. Approbation du rapport de la commission locale des charges transférées au 1 ^{er} janvier 2022	Adopté à l'unanimité
5. Renouvellement de la convention cadre pour la réalisation de prestations de service par le bureau d'études de LTC	Adopté à l'unanimité
6. Clôture du budget annexe résidence de la Plage	Adopté à l'unanimité
7. Décision Modificative 2 aux budgets 2022	Adopté à l'unanimité
8. Ouverture des crédits d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2023 à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022	Adopté à l'unanimité
9. Tarifs 2023	Adopté à la majorité, 1 contre (E.LE BRIAND)
10. Assurance responsabilité civile	Adopté à l'unanimité
11. Travaux de voirie 2023 2025 accord cadre à bons de commandes procédure adaptée	Adopté à l'unanimité
12. Recrutement chargé de mission Sillon	Adopté à l'unanimité
13. Enquête publique cultures marines PL22 01	Adopté à l'unanimité
14. Protection Sociale Complémentaire	Adopté à l'unanimité